



Candidature d'actionnaires salariés ¹ au « Comité Consultatif des Actionnaires Individuels »

Le Comité Consultatif des Actionnaires Individuels de L'Oréal (CCAI) est une initiative pour approfondir la relation avec ses actionnaires individuels, mieux comprendre leurs attentes et améliorer la communication qui leur est dédiée.

Le Comité traite et travaille sur les sujets intéressant les actionnaires individuels, en particulier : les relations avec les actionnaires, le monde de la Beauté et le marché cosmétique, les événements actionnaires (Assemblée Générale, réunion d'actionnaires), les outils de communication (Lettres aux Actionnaires, Rapport Annuel, site www.loreal-finance.com, l'appli mobile L'Oréal Finance etc...).

¹ Indirectement via le FCPE L'Oréal

La composition

- ❖ 14 membres sélectionnés pour un mandat d'une durée de 4 ans dont 12 actionnaires non-salariés et 2 actionnaires salariés ¹.
- ❖ Il se réunit 3 jours par an (à Clichy principalement) et propose notamment des rencontres avec le top management.

Le rôle

- ❖ Le rôle du membre consiste à :
 - Participer, en présentiel, aux 3 réunions de l'année (sur le temps de travail du collaborateur)
 - Partager ses attentes, ses préoccupations, ses questions, commentaires etc... en tant qu'actionnaire salarié ¹ concernant la communication financière de L'Oréal
 - Être la « voix » des actionnaires salariés dans le comité

Les conditions d'éligibilité

- ❖ Être salarié en activité de L'Oréal ou de ses filiales et basé en France
- ❖ Être actionnaire ¹ d'un des plans actionnariat salarié 2018, 2020 ou 2022
- ❖ Parler couramment le français
- ❖ Avoir signé le règlement intérieur du CCAI



Le mandat est de quatre ans, non renouvelable.

Le planning des candidatures

- ❖ Les candidatures ouvriront dès le 8 avril 2024.
- ❖ Un recrutement via un formulaire en ligne et un entretien téléphonique / Teams de 30 minutes seront réalisés.